

Résolution de l'Assemblée du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné genevois

Réunie en assemblée le 21 mai 2026 le personnel de la fonction publique et du secteur subventionné adopte la résolution suivante :

Considérant :

- que le Plan financier quadriennal (PFQ) 2026-2029 prévoit déjà plus de 500 millions de francs d'économies, avec des conséquences importantes pour les prestations publiques et les conditions de travail du personnel ;
- que le Conseil d'État a annoncé sa volonté de mettre en œuvre un nouveau plan d'économies de plus de 500 millions de francs supplémentaires ;
- que ce plan a été confié à un organisme privé et que son rapport a été rendu public le jeudi 7 mai 2026;
- qu'il comprend des mesures d'austérité particulièrement violentes et inadaptées au contexte, sans proposition de recettes supplémentaires touchant les plus aisé-e-s et sans aucune négociation préalable.
- que la précarité a fortement augmenté ces dernières années dans l'ensemble de la population et pour toutes les tranches d'âge, accentuant les besoins en prestations publiques accessibles et de qualité ;
- que la plupart des nombreuses baisses d'impôts et cadeaux fiscaux ont été faits avec la promesse de ne pas toucher aux prestations
- que les comptes de l'État présentent cinq années consécutives de résultats positifs et que la situation financière globale du canton demeure bonne ;

L'Assemblée du personnel :

1. exige le retrait de tout plan d'austérité du Conseil d'État, celui-ci incluant celle du PFQ 2026-2029 (suppression des annuités, mesures anti-sociales déjà mises en place)
2. exige le rejet par le Conseil d'Etat du rapport Zuin et de ses mesures ;
3. exige l'augmentation des prestations dévolues à la population ;
4. exige, immédiatement une réévaluation de la part du gouvernement s'agissant des projections fiscales, celles-ci devant être selon toutes vraisemblances positives en 2026 et ce pour la sixième année consécutive ;
5. donne échéance au 26 mai 2026 au Conseil d'État pour répondre à ces revendications ;
6. appelle à une grève de trois jours bloc, reconductible, de l'ensemble de la fonction publique et du secteur subventionné dès le 2 juin 2026 si ces exigences n'étaient pas satisfaites dans ce délai
7. appelle à une grève générale en cas d'annonce des mesures d'économies par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil

Adoptée par l'Assemblée du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné genevois, le jeudi 21 mai 2026